



infomairie

Année 2016...

- L'an 2016 est une année bissextile de 366 jours. Il correspond à l'an 6729 de la période julienne, fin 5776 et début 5777 de l'ère juive, fin 1437 et début 1438 de l'Hégire (calendrier musulman).
- Le mois de février compte 29 jours.
- Printemps : le 20 mars. Heure..... d'été 27 mars.
- Été : le 20 juin 2016.
- Automne : le 22 septembre.... Heure Hiver 30/10.
- Hiver : le 21 décembre 2016.
- Tri sélectif toutes les semaines impaires.
- Objets encombrants : 1^{er} février - 2 mai - 4 juillet 3 octobre.
- Ordures ménagères tous les lundis, rattrapage : mardi 29 mars - mardi 17 mai - mardi 16 août.
- Le ramassage des déchets verts débutera le 22 mars et se poursuivra jusqu'au 8 novembre inclus. Déchets verts pour la campagne 2015 : 264 Tonnes traitement et transport = 4224€.
- Feux de jardin : interdit par arrêté Préfectoral.

Conseil municipal du 15 janvier 2016

« essentiel »

Règlement du cimetière... par Arrêté.

Ceci s'adresse aux particuliers et aux entreprises.

En 2005, nous avons installé le columbarium, d'après la loi des concessions funéraires de l'article R.2223-23-2 (loi de 1993 en vigueur à cette époque).

Le 20 janvier 2011 un Décret du 1^{er} ministre remet à jour le règlement. Dans son ensemble concernant les concessions funéraires, il est le même. Sauf en ce qui concerne les espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le site cinéraire.

Le cavurnes : il s'agit d'un petit caveau « individuel » construit en pleine terre (aux emplacements désignés par la mairie).

C'est un lieu de recueillement privé contrairement au columbarium, qui lui est collectif.

En ce qui concerne les cavurnes, les familles qui le souhaitent pourront faire installer à leur charge par un marbrier dûment habilité, un monument approprié aux dimensions ne dépassant pas la concession municipale qui sera de 1 mètre par 80 centimètres.

Aucun monument ne pourra être posé sans autorisation préalable à la Mairie. Celle-ci devra être obligatoirement demandée par écrit.

Le columbarium : monument collectif.

En plus de la Plaque d'identité, sur la plaque de fermeture, sont seuls autorisés : Soliflore - Médaillon photo-Signe Religieux

Les fleurs en pots ou bouquets seront tolérées devant l'urne et aux époques commémoratives des Rameaux et de la Toussaint et anniversaires. Toutefois, précises, la commune se réserve le droit d'enlever les fleurs fanées, pots cassés, etc.

Il est préférable et nécessaire d'utiliser les « Soliflore » pour fleurir.

Les dispositions à caractère général du règlement du cimetière communal sont également applicables au Columbarium

Tarifs applicable à partir du 1^{er} février 2016...

Pour les sépultures :

Concession perpétuelle..... 200€

+ 25€ frais d'hypothèque (Perception).

Concession trentenaire..... 70€

Concession cinquantenaire. 95€ / 100 €

Espaces cinéraires :

Columbarium perpétuelle 100€

Cinquantenaire..... 40€

Pour le columbarium le prix de la case est fixé à 600€ TTC.

Cavurnes : Cinquantenaire..... 95€

Perpétuelle..... 150€

En quoi consiste l'obligation d'entretien à la charge du concessionnaire ?

L'entretien des biens (tombe, cavurnes, columbarium) est à la charge des concessionnaires. Ils sont tenus de maintenir leur édifice en bon état de solidité afin de prévenir tout dégât éventuel sur les propriétés voisines

● Convention de trois ans avec l'Air Liquide pour la fourniture de bouteilles d'oxygène et d'acétylène.

● Révision du contrat de location de la salle polyvalente. Les tarifs pour 2016 ayant déjà été votés. Un additif vient d'être voté par le Conseil : Concernant les locataires privés et Associations bénéficiant de la salle gratuite, une caution de 60€ pour le nettoyage et la vaisselle, et autres....

En effet, cela fait plusieurs fois que la vaisselle n'était pas propre, ainsi que les WC. La cuisine laissait à désirer, et le mobilier non rangé.

Le lundi nous sommes tenus de remettre tout en ordre avant 10 heures : Périscolaire.

● SIVU du Jolibois, fourrière obligatoire pour une commune. La commune d'Entrange demande son d'adhésion... Elle est la bienvenue, cela nous permettra peut-être de faire baisser la cotisation obligatoire qui est actuellement de 800€/an pour Errouville.

● Le collège Théodore Monod de Villerupt nous sollicite pour une subvention pour un voyage d'un élève de 6^{ème}.

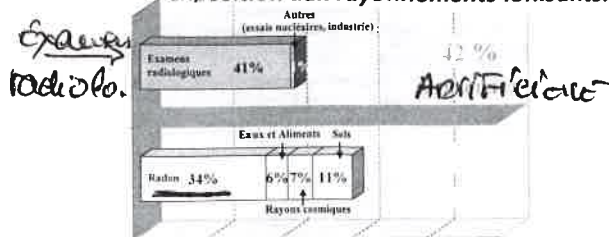
Nous ne finitions que les élèves de 6^{ème} du Canton d'Audun-le-Roman... aujourd'hui nous sommes dans le canton de Villerupt. Légalité oblige, malgré l'Académie qui ne reconnaît que son groupement scolaire, de peur de devoir recompter les élèves... Montant : 80€ accordés.

● Le Radon...

C'est élément radioactif qui est omniprésent dans notre environnement. Ses propriétés physiques et plus spécialement le fait qu'il soit radioactif conduisent à formuler un certain nombre

d'interrogations en particulier s'agissant des effets sur la santé.

C'est un gaz rare, il trouve son origine dans l'écorce terrestre à travers laquelle il se diffuse pour finalement atteindre l'air libre. Incolore, inodore, s'introduisant partout, il est la première source d'exposition aux rayonnements ionisants.



Répartition des différentes expositions de la population française (IRNS) Institut National de Recherche et Sécurité.

Les voies d'entrée et de transfert du radon dans une habitation.



La concentration finale du radon dans un bâtiment est donc, pour un terrain donné et indépendamment du moment, fonction du mode de construction, et aussi pour une très large part, de la ventilation.

En effet, la concentration de radon dans un lieu clos varie d'heure en heure au cours de la journée en fonction de l'ouverture des portes et fenêtres.

Les mesures de radons pour les bâtiments recevant du public sont devenues obligatoire en 2001.

Les premières mesures se sont effectuées sur 2002, à cet époque nous avons mesuré tous les bâtiments : Pétaque, Chapelle, église, salle polyvalente, école Jules Ferry, école du Préau, vestiaire foot, atelier et Mairie.

En 2006, nous n'avons mesuré que les bâtiments présentant une masse volumique importante de Becquerel (Bq.m3) : Mairie, école du Préau, Chapelle.

Tous ces bâtiments ont reçu des travaux...

Les mesures 2015 nous donnent les résultats suivants :

Ecole du Préau : de 540Bq.m3 passe à 162Bq.m3.

Chapelle : de 530Bq.m3 passe à 37Bq.m3.

La Mairie gris problème, bâtiment ancien qui demande de gros investissements. Nous avons isolé la petite salle à l'entrée et le résultat est le suivant de 1100Bq.m3 elle passe à 393Bq.m3.

Les bureaux qui étaient à 1110Bq.m3 où nous n'avons rien réalisé faute de crédits subventionnés, eux ont augmentés ils passent à 1195Bq.m3... une dalle ventilée va être réalisée à la cave, puis des mesures complémentaires.

•Le risque sanitaire...

Le danger du radon provient du fait qu'il est gazeux et qu'il peut parvenir jusqu'à la surface du sol.

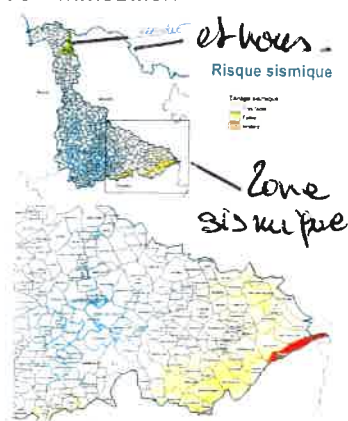
Compte tenu de ce qui précède, le radon est depuis plusieurs années (1987) reconnu par l'OMS comme « cancérigène pulmonaire humain ». Depuis la communauté européenne (2008) a défini un seuil : 200Bq.m3 pour les habitations futures (à construire). 400Bq.m3 pour les habitations existantes.

• Une zone spécifique a été définie sur le bassin ferrifère qui regroupe une trentaine de communes dont Errouville.

•Nous venons d'être classé « zone sismique à risque faible » ainsi que quatre communes de notre secteur, le reste des communes à forte amplitude se trouve au sud du département.

La mairie doit donc informer tout nouvel arrivant dans la commune de cette contrainte.

Diffusion également à la chambre des notaires et aux professionnels de l'immobilier.



• Regards...

• Paris en centre-ville budget moyen du transport 273€, celui du logement 954€. En périphérie, budget du transport 655€ et logement 726€/mois.

•Il y a 50 ans, 50% des Américains passaient leur soirée devant la télévision. Ils ne sont plus que 16% aujourd'hui.

•Qui travaille plus de 50 heures par semaine ? 5% des Allemands, 8% des Français, 14% des Américains, 40% des Turcs.

•Age Médian des Français : 41 ans. C'était 32 ans en 1960.

•En 15 ans, la Chine a détruit 150 millions d'emplois dans l'agriculture.

•Les communes sont les piliers de la République. Ce propos est celui de l'Etat à son plus haut niveau (M. Le Préfet), en s'adressant devant-nous maires, réunis à Nancy en décembre dernier...

Mais, depuis 10 ans, en France la décentralisation est mise à mal.

Qu'il s'agisse de gouvernements de droite qui ont coupé à la hache dans les dépenses publiques de manières désordonnée, ou, qu'il s'agisse aujourd'hui de la loi NOTRe qui réduit les compétences et asphyxie les budgets...

Et de terminer ces propos avec un résonnement pour le moins cocasse : « ... ceux qui assurent solidarité et proximité, sont appelés à disparaître... Communes et Départements ».

Nous n'avons pas de nouvelles de celui qui a écrit ce discours... viré ? ou pas ?

Une réunion qui a bien commencé et qui s'est terminée en en laissant plus d'un perplexe... Néanmoins je vous souhaite une bonne année.